

MAIRIE DE MOUHET**Délibérations du Conseil Municipal**

20 juin 2025	<u>OBJET :</u>
2025-021	Achat Mini-Pelle

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/06/2025

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Jean-Louis TOUZEAU

Absent excusé : Emmanuel ROULLET (Pouvoir à Josiane COUVE), Philippe TOURATIER (Pouvoir à Jean-Christophe PLANTUREUX)

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	9	2	11	11	11		

Considérant la discussion lors du conseil municipal du 17 janvier 2025 au sujet de l'investissement pour l'achat d'une mini-pelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D'acheter une mini-pelle
- Article 2 : De demander une subvention FAR 2026
- Article 3 : De désigner M. Jean-Marie LAVILLONNIERE responsable de ce projet
- Article 4 : D'autoriser le Maire et ses délégués à signer tous documents afférents à ce projet.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU

Signé électroniquement par :
Jean-Christophe PLANTUREUX
Date de signature : 23/06/2025
Qualité : Maire

MAIRIE DE MOUHET**Délibérations du Conseil Municipal**

20 juin 2025	<u>OBJET :</u>
2025-022	Inauguration salle des fêtes Micheline Bacha

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/06/2025

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Jean-Louis TOUZEAU

Absent excusé : Emmanuel ROULLET (Pouvoir à Josiane COUVE), Philippe TOURATIER (Pouvoir à Jean-Christophe PLANTUREUX)

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	9	2	11	11	11		

Considérant la discussion lors du conseil municipal du 14 avril 2025 au sujet du nommage de la salle des fêtes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : de nommer la salle des fêtes au nom de salle des fêtes Micheline BACHA.
- Article 2 : d'organiser l'inauguration de la salle des fêtes Micheline BACHA le samedi 20 septembre 2025.
- Article 3 : d'autoriser le Maire et ses délégués à signer tous documents afférents à ce projet.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU

J. Touzeau
 Signé électroniquement par :
 Jean-Christophe PLANTUREUX
 Date de signature : 23/06/2025
 Qualité : Maire

MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

20 juin 2025	<u>OBJET :</u>
2025-023	Vente 4 Clidier

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/06/2025

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Jean-Louis TOUZEAU

Absent excusé : Emmanuel ROULLET (Pouvoir à Josiane COUVE), Philippe TOURATIER (Pouvoir à Jean-Christophe PLANTUREUX)

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	9	2	10	10	10		

Considérant la demande de l'agence immobilière Optimhome du 17/06/2025 pour la vente d'un bien sis 4 Clidier à Mouhet,

Considérant qu'une partie de la voie communale est utilisée par les propriétaires de la parcelle A0158,

Considérant que la voie Communale n'est pas impactée pour les usagers. L'excroissance n'est utilisable que par les propriétaires de la parcelle A0158.

Considérant que l'aliénation et déclassement de la partie de cette Voie Communale apparait bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément au décret n°76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine public de la commune,

Considérant que Madame Isabelle GUILLOU étant intéressée à l'affaire et s'étant retirée de la salle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de l'excroissance de la Voie Communale situé au 4 Clidier, en application du décret n° 76-921 précité ;
- Article 2 : Que tous les frais seront à la charge du propriétaire du 4 Clidier
- Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou ses délégués à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU



MAIRIE DE MOUHET

SLO

Délibérations du Conseil Municipal

20 juin 2025	<u>OBJET :</u>
2025-024	Demande de subvention

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/06/2025

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Jean-Louis TOUZEAU

Absent excusé : Emmanuel ROULLET (Pouvoir à Josiane COUVE), Philippe TOURATIER (Pouvoir à Jean-Christophe PLANTUREUX)

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	9	2	11	11	11		

Considérant la demande du 2 juin 2025 de M. Nicolas QUINT, directeur de recherche au CNRS, responsable de l'association pour l'étude des parlers du Croissant, d'une subvention pour la publication d'une traduction du Petit Prince de Saint-Exupéry en parler traditionnel de Mouhet en collaboration avec un habitant de Mouhet,

Considérant le budget 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : D'accorder à l'association pour l'étude des parlers du Croissant une subvention de la somme de 150 euros.
- Article 2 : D'inscrire cette somme au budget.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU

Signé électroniquement par :
Jean-Christophe PLANTUREUX
Date de signature : 23/06/2025
Qualité : Maire

Délibérations du Conseil Municipal

20 juin 2025	<u>OBJET</u> :
2025-025	Création d'un emploi permanent

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Julien DELORME, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Jean-Louis TOUZEAU

Absent excusé : Emmanuel ROULLET (Pouvoir à Josiane COUVE), Philippe TOURATIER (Pouvoir à Jean-Christophe PLANTUREUX)

Jean-Louis TOUZEAU a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	9	2	11	11	11		

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3,

Considérant la future mise en disponibilité pour convenance d'un agent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- Article 1 : La création à compter du 22/06/2025 d'un emploi permanent d'adjoint technique dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de maximum 3 ans compte tenu de la mise en disponibilité pour convenance personnel d'un agent de la commune à partir du 1^{er} octobre 2025 pour une durée de 5 ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans le domaine et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- Article 2 : De prononcer le recrutement de l'agent contractuel à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis TOUZEAU

